



SCHWEIZ
SUISSE
SVIZZERA

AQUA NOSTRA

POSTFACH 5236

3001 BERN

TEL 031 390 98 98

FAX 031 390 99 03

info@aquanostra.ch

www.aquanostra.ch

Rétrospective Session de printemps 2014

Conseil national

13.059 Objet du CF Loi sur la protection des eaux. Modification

Proposition ANS **AQUA NOSTRA SUISSE soutient la modification de la Loi :**
Le financement proposé est simple et les mesures efficaces. Même à des concentrations très faibles, ces composés micropolluants ont des effets néfastes sur les poissons et mettent en danger leur reproduction. Pour réduire le préjudice à d'autres organismes aquatiques et aux ressources en eau potable, les micropolluants doivent être éliminés. La différence persistante concerne l'azote dont le traitement devrait être selon une minorité être subventionné. **ANS rejette cette proposition.**

Décision CN **Adoption définitive des modifications comme proposées.**

13.062 Objet du CF **Protocole additionnel de Nagoya / Kuala Lumpur : Risques biotechnologiques, responsabilité réparation**

Proposition ANS **AQUA NOSTRA SUISSE s'oppose à la ratification de ce protocole.**
Nous nous sommes opposés à plusieurs reprises contre la signature de conventions déjà appliquées et qui semblaient inoffensives. Nous ne voyons pas pourquoi la Suisse devrait ratifier des compléments superflus et déterminés par d'autres. Outre que les dommages biologiques sont difficilement prouvables, sans parler des responsabilités transmissibles à d'autres États, ce protocole additionnel procure peu d'avantages, par contre, il présente bien des coûts et des risques.

Décision CN **Adoption avec 112 voix contre 68, à corriger par le Conseil des États.**

13.102 Objet du CF **Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes**

13.111 Objet du CF **Rapport sur le transfert du trafic 2013**

Proposition ANS **AQUA NOSTRA SUISSE accueille favorablement le rapport et soutient la poursuite du financement du transfert du trafic jusqu'à la date clairement fixée, soit entant que compromis jusqu'à fin 2022 :**
dès 2020, sur l'axe du Saint-Gothard, la ligne de plaine sera ininterrompue et le corridor 4 m aménagé, les chemins de fer disposeront d'une infrastructure compétitive. Maintenir le financement jusqu'à 2018 a toute sa raison d'être quoique selon ANS, le cofinancement ne devrait pas être prolongé jusqu'en 2023, 4 ans après la mise en place de l'infrastructure.

Décision CN **Adoption du financement de 1675 millions en prolongeant la période jusqu'en 2023, avec 112 voix contre 71, à discuter par le CE.**

Conseil des États

13.077 Objet du CF **Loi sur le transit routier dans la région alpine :
Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard**

10.301 Initiative cantonale TI **Sécurité du tunnel du Saint-Gothard**

Proposition ANS **L'association AQUA NOSTRA SUISSE soutient la proposition de construire une seconde galerie pour le tunnel routier Saint-Gothard.**
Afin d'atteindre aussi bien le but de mobilité que celui de la protection de l'environnement, le projet présenté semble être la solution la meilleure et la plus supportable : construire un second tube à travers le Gothard permet d'éviter une longue fermeture à la circulation routière et de garantir le maintien moins dangereux sans que la construction supplémentaire ne soit une atteinte importante à la nature. Une circulation fluide est dans le sens de la nature et avec la construction, aucun espace de vie de la nature n'est détruit.

Décision CE **Adoption avec 25 voix contre 16, à confirmer par le CN.**

13.4181 Motion R. Imoberdorf **Financement adéquat des parcs d'importance nationale**

Proposition ANS **L'association AQUA NOSTRA SUISSE soutient la motion.**
En tant que défenseurs d'une durabilité qui respecte les trois piliers, nous soutenons des parcs d'importance nationale. Il ne s'agit pas de créer des réserves naturelles d'où l'être humain serait exclu, mais d'un encouragement en tenant compte des spécificités régionales et de l'économie. Toutefois des limites claires doivent être fixées : il faut l'initiative de la population et la limitation de la contribution pour ne pas compromettre le but idéologique d'une plus-value et d'une légitimation de tels parcs.

Décision CE **Adoption avec 25 voix contre 10, à confirmer par le CN.**

11.4027 Motion K. Ricklin **Plan d'action en faveur de la géothermie**

Proposition ANS **L'association AQUA NOSTRA SUISSE soutient la motion.**
ANS souhaite aujourd'hui que les besoins énergétiques soient couverts avec des agents énergétiques renouvelables et une production sans CO₂. Il faut créer le cadre financier, légal et administratif nécessaire à la réalisation efficace des projets en matière de géothermie et à l'amélioration sensible des connaissances relatives au sous-sol de la Suisse. L'énergie géothermique serait disponible en tout temps, indépendamment du vent, de la météo et de la soleil et peut fournir une contribution à la sécurité de l'approvisionnement.

Décision CE **Adoption de la motion, à confirmer par le CN.**

13.4185 Motion A. Fetz **Installations nucléaires : Obliger les actionnaires propriétaires à effectuer eux-mêmes les versements complémentaires nécessaires**

Proposition ANS **AQUA NOSTRA SUISSE propose de rejeter la motion.**
Le nombre de centrales nucléaires, et donc aussi le nombre des exploitants est sous contrôle. Les propriétaires sont conscients de leur responsabilité et aussi de la responsabilité collective. Ceci garantit une grande disposition à accepter des contributions suffisantes au fonds de désaffectation et au fonds de gestion des déchets (principe de solidarité). Diverses interventions concernant les coûts estimés sont en suspens ou classées.

Décision CE **Rejet définitif, avec 25 voix contre 9.**